

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
(Articles R.123-3 à R.123-27 et R.512-14 du Code de l'Environnement)

UNE ENQUETE PUBLIQUE SERA OUVERTE AU SUJET DE L'INSTALLATION CLASSEE SUIVANTE :

DECHETTERIE DES SABLONS AU POINCONNET

□ **OBJET** : Réaménagement et extension de la déchetterie située Allée des Sablons sur le territoire de la commune du POINCONNET.

□ **PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET** : M. Jean-François MAYET, président de la communauté d'agglomération castelroussine - SIEGE SOCIAL : 24, RUE BOURDILLON – 36000 CHATEAUROUX.

□ **EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION** : Déchetterie des Sablons – Allé des Sablons – 36330 LE POINCONNET.

□ **DUREE DE L'ENQUETE** : DU 24 SEPTEMBRE 2012 AU 24 OCTOBRE 2012 INCLUS.

□ **LE DOSSIER, COMPRENANT NOTAMMENT UNE ETUDE D'IMPACT ET L'AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE, EST DEPOSE EN MAIRIES DU POINCONNET (SIEGE DE L'ENQUETE PUBLIQUE), CHATEAUROUX, DEOLS ET ETRECHET (INCLUS DANS LE RAYON D'AFFICHAGE) OÙ LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE PENDANT LES HEURES HABITUELLES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE ET FORMULER SES OBSERVATIONS SUR LE REGISTRE OUVERT A CET EFFET EN MAIRIE DU POINCONNET.**

LES RESUMES NON TECHNIQUES DE L'ETUDE D'IMPACT ET DE DANGERS AINSI QUE L'AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE SERONT CONSULTABLES SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ETAT DANS L'INDRE :

(<http://indre.pref.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E/Dossiers-d-Autorisation-ICPE>).

LE PUBLIC POURRA EGALEMENT OBTENIR DES INFORMATIONS SUR LE PROJET AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CASTELROUSSINE, 24 RUE BOURDILLON – 36000 CHATEAUROUX.

□ **COMMISSAIRE-ENQUETEUR** : M. GILLES BOURROUX, ENSEIGNANT SPECIALISE EN RETRAITE, désigné en qualité de commissaire enquêteur se tiendra à la disposition des intéressés, à la mairie du Poinçonnet aux jours et heures suivants :

- **Lundi 24 septembre 2012, de 15h00 à 18h00,**
- **Vendredi 5 octobre 2012, de 14h00 à 17h00,**
- **Samedi 13 octobre 2012, de 9h00 à 12h00,**
- **Samedi 20 octobre 2012, de 9h00 à 12h00,**
- **Mercredi 24 octobre 2012 de 15h00 à 18h00.**

DES OBSERVATIONS POURRONT LUI ETRE ADRESSEES PENDANT LA DUREE DE L'ENQUETE PAR VOIE POSTALE À LA MAIRIE DU POINCONNET AU PLUS TARD LE 24 OCTOBRE 2012.

LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR SERONT CONSULTABLES, PENDANT UN AN A COMPTE DE LA DECISIONS FINALE DE REFUS D'AUTORISATION OU D'AUTORISATION ASSORTIE DE PRESCRIPTIONS TECHNIQUES, A LA MAIRIE DU POINCONNET, A LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DE L'INDRE, SERVICE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ETAT DANS L'INDRE.

MME DANIE BEAUVAIS, RETRAITEE DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT, DESIGNEE EN QUALITE DE COMMISSAIRE ENQUETEUR SUPPLEANT EXERCERA, EN CAS D'EMPECHEMENT DE M. GILLES BOURROUX, LES FONCTIONS DE COMMISSAIRE ENQUETEUR JUSQU'AU TERME DE LA PROCEDURE.

A L'ISSUE DE LA PROCEDURE REGLEMENTAIRE, LE PREFET DE L'INDRE PRENDRA, SOIT UN ARRETE DE REFUS, SOIT UN ARRETE D'AUTORISATION ASSORTI DE PRESCRIPTIONS.